



RÈGLEMENT ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE



ÉDITION 2023

GENERALITES

« L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE » est une épreuve pédestre organisée par le Comité des Fêtes de Désaignes répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU : L'organisation (accueil, arrivée, podium, village partenaires ...) se situe sur la commune de Désaignes (07).

PROGRAMME DE L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE

- **SAMEDI 29 AVRIL 2023 :**
 - RETRAIT DES DOSSARDS – de **14h30** à **20h**
 - **LE TOUR DES VIGNES 10km** – départ à **18h00**
 - PASTA PARTY – à partir de **19h** (inscription obligatoire – 10€)

- **DIMANCHE 30 AVRIL 2023 :**
 - RETRAIT DES DOSSARDS – de **6h30** à **10h** puis de **15h30** à **16h20**
 - **LA VIREE DES CHATEAUX 57km** – départ à **8h00**
 - **LA VIREE DES CHATEAUX 36km** – départ à **8h00**
 - **LA VOIE ROMAINE 20km** – départ à **9h00**
 - **LES RANDONNEES 10km / 20km** – départ **libre** entre **9h** et **10h**
 - **COURSES ENFANTS « P'TIOTOU » (gratuites) :**
 - Épreuve **benjamins / minimes** (nés entre 2006 et 2011) : 1500m – départ à **16h**
 - Épreuve **poussins** (nés en 2012 et 2013) : 1000m – départ à **16h20**
 - Épreuve **éveils-athlé** (nés entre 2014 et 2016) : 500m – départ à **16h30**
 - REMISES DES PRIX – à partir de **17h**
 - BŒUF A LA BROCHE – de **11h** à **17h** (inscription obligatoire – 12€ : **repas offert** pour les coureurs du 20km, du 57km et du 36km)
 - BUFFET CAMPAGNARD ET BAL – à partir de **19h30** (gratuit et ouvert à tous)



INSCRIPTIONS :

Inscriptions exclusivement sur notre site internet : www.ardeche-trail-la-voie-romaine.com (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Pas d'inscription papier, joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical en cours de validité précisant l'aptitude à l'athlétisme ou à la course pédestre **en compétition** cela directement au moment de votre engagement internet ou à fournir sur place au moment du retrait du dossard.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit à l'option payante « assurance annulation » et suivant les conditions de cette garantie (voir sur le site le-sportif.com). Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible

lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs. Le modèle à compléter est disponible en téléchargement sur le site internet : www.ardeche-trail-la-voie-romaine.com

TARIFS INSCRIPTIONS :

- ✓ **LE TOUR DES VIGNES 10KM :**
 - Jusqu'au 31 janvier : 12€
 - A partir du 1^{er} février : 14€
 - Inscriptions sur place 16€ dans la limite des dossards disponibles

- ✓ **LA VIREE DES CHATEAUX 57KM :**
 - Jusqu'au 31 janvier : 57€
 - A partir du 1^{er} février 60€
 - Inscriptions sur place 65€ dans la limite des dossards disponibles

- ✓ **LA VIREE DES CHATEAUX 36KM :**
 - Jusqu'au 31 janvier : 36€
 - A partir du 1^{er} février : 39€
 - Inscriptions sur place 45€ dans la limite des dossards disponibles

- ✓ **LA VOIE ROMAINE 20KM :**
 - Jusqu'au 31 janvier : 20€
 - A partir du 1^{er} février : 23€
 - Inscriptions sur place 25€ dans la limite des dossards disponibles

- ✓ **LES RANDONNEES 10KM et 20KM :**
 - Jusqu'au 31 janvier : 12€
 - A partir du 1^{er} février : 12€
 - Inscriptions sur place 12€ dans la limite des dossards disponibles



Le prix d'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenue pour tous les participants / les douches / le chronométrage à puce / parcours sécurisé par un organisme de secours agréé / le balisage des parcours / les ravitaillements / le bœuf à la broche pour les coureurs du 20km, du 36km et du 57km / le buffet campagnard et bal de clôture du dimanche soir.
- Possibilité d'achat de tickets repas pour les coureurs et les accompagnateurs (pasta party – 10€ le samedi soir et bœuf à la broche -12€ le dimanche midi)

MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve) :

D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée il n'y aura aucun remboursement de la différence.

D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours sur place au moment du retrait des dossards.

Pour effectuer ces modifications vous devez nous contacter à l'adresse :

contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com

Aucune modification ni remboursement ne sera possible apres le 28 avril 2023.

TRANSFERT DE DOSSARD :

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en nous contactant à l'adresse : contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com jusqu'au 28 avril 2023.

Aucun changement ne sera effectué apres cette date.

ANNULATION COURSE :

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible en dehors des personnes ayants souscrits l'assurance annulation au moment de leur engagement.

COVID-19 :

L'organisation mettra en place un dispositif sanitaire validé par la préfecture de l'Ardeche. Toutefois, suivant l'évolution de la situation et du risque d'annulation de l'épreuve due à la Covid-19, l'organisation proposera deux options aux participants :

Option 1 : Report de l'engagement des participants sur l'édition de l'Ardèche Trail La Voie Romaine 2024.

Option 2 : Remboursement de l'engagement des participants moins 5€* correspondants aux frais engagés par l'organisation.

(* Frais bancaires en sus).

ASSURANCE ANNULATION :

Notre prestataire d'inscriptions vous propose de souscrire une assurance annulation, veuillez prendre connaissance des conditions au moment de votre engagement.



DOSSARDS :

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer à Désaignes (07) :

- le samedi 29 avril de 14h30 à 20h
- le dimanche 30 avril de 6h30 à 10h pour les trails
- le dimanche 30 avril de 15h30 à 16h20 pour les courses enfants

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- un écocup ;
- un système d'hydratation minimum de 250ml pour le 10km ;
- un système d'hydratation minimum de 500ml pour le 20km ;
- un système d'hydratation minimum de 1000ml pour le 36km et le 57km ;
- une réserve alimentaire (sauf pour le 10km) ;
- une couverture de survie (sauf pour le 10km) ;
- un vêtement de pluie, un sifflet (sauf pour le 10km) ,
- un téléphone portable avec une batterie chargée pour toutes les courses

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES :

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de

l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé

Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2022-2023.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

Pour les coureurs non licenciés :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPÉTITION ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que



justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE :

Le chronométrage sera assuré par un dispositif positionné sur le dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification au niveau de la poitrine avec 4 épingles.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE (puces) :

Les barrières horaires sont calculées sur les vitesses de déplacement :

- 36km = 6km/h
- 55km = 6km/h
 - Aucune barrière horaire pour les autres épreuves
- **Désaignes / Serre d'Ambalès - sous les éoliennes - km10 :**
 - 36km = 9H45
 - 55km = 9H45
- **BH 2 - ravito Saint Jean de Roure - km23 :**
 - 36km = 12H00
 - 55km = 12H00
- **BH 3 - Petites Sagnes - km 31 :**
 - 55km = 13H10
- **BH 4 - ravito Labatie d'Andaure - km 42 :**
 - 55km = 15H



Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course.

ABANDONS :

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points de pointages ou ravitaillements. Les points de mise hors course : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE :

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet, en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. En cas de coupe de sentier.

RAVITAILLEMENTS :

L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque point de ravitaillement.

Le 10km s'effectue en complète autonomie.

Le 57km s'effectue en semi-autosuffisance ; 4 ravitaillements solide & liquide.

Le 36km s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillements solide & liquide.

Le 20km s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillements solide & liquide.

Suivant la situation sanitaire liée au covid-19, nous adapterons le règlement en ce qui concerne les ravitaillements. Ce point sera officialisé en amont de l'événement.

REPAS D'ARRIVEE :

Un repas en option lors votre inscription (possible pour les accompagnants) sera mis en place à l'arrivée pour pour toutes les courses :

- Samedi soir pasta party à 10€ ;
- Dimanche midi bœuf à la broche à 12€ (offert pour les coureurs du 20km, du 36km et du 57km) ;

SIGNALISATION :

Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalise et/ou panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

SERVICE MÉDICAL :

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.



DOUCHES ET SANITAIRES :

Des douches et des sanitaires sont à disposition des coureurs sur le site des départs / arrivées des courses.

ASSURANCE - Responsabilité civile :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Au moment de votre inscriptions vous pouvez opter pour l'assurance annulation.

LIMITES D'ÂGE :

57 Km : 20 ans et plus

36 Km : 20 ans et plus

20 Km : 20 ans et plus

10 Km : 16 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

Rando : 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

RÉCOMPENSES :

10km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F

57Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers H/F des catégories espoir, senior, Masters 0-1-2, Masters 3-4-5, Masters 6 à 10

36Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers H/F des catégories espoir, senior, Masters 0-1-2, Masters 3-4-5, Masters 6 à 10

20Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch H/F et les premiers des catégories cadet, junior, espoir, senior, et les premiers H/F des catégories espoir, senior, Masters 0-1-2, Masters 3-4-5, Masters 6 à 10

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RECOMPENSES :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT :

Les classements seront affichés sur le site de course puis sur le site internet de l'événement en direct.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.



ANIMATIONS :

- Samedi 29 avril :
 - Pasta Party à partir de 19h à réserver lors de votre inscription (repas pour les accompagnants possible)
Tarif 10€/personne
Moment de partage et de convivialité

- Dimanche 30 avril :
 - Bœuf à la broche de 11h à 17h à réserver lors de votre inscription (repas pour les accompagnants possible).
Tarif 12€/personne – offert pour les coureurs du 20km, du 36km et 57km.

Le traditionnel et inimitable Bœuf à la broche de Desaignes vous attend à l'arrivée de votre épreuve au centre du village. Le cuisinier vous préparera celui-ci dès 4h du matin afin de vous offrir le meilleurs pour votre repas d'arrivée.

- Buffet campagnard et bal d'après course dimanche 30 avril à partir de 19h30.
Gratuit et offert à tous.

La municipalité de Desaignes aime recevoir et le fait savoir ! Juste après la remise des prix, vous profitez d'un moment festif réunissant toute la famille du trail, coureurs, famille, organisateurs, partenaires autour d'un buffet campagnard.

La soirée est loin d'être terminée puisque un bal cloturera en beauté cette belle journée.

UTILISATION DE L'IMAGE :

« J'autorise expressément les organisateurs de « **L'ARDECHE TRAIL LA VOIE ROMAINE** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ». CNIL : Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur de cet événement et SB Consult, prestataire technique. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par SB Consult. Par l'intermédiaire de la manifestation, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables.



OFFRE CLUBS ET ENTREPRISES :

Nous réservons des tarifs préférenciels sur les engagements des groupes de clubs ou d'entreprises.

Contactez-nous sur le l'adresse email : contact@ardeche-trail-la-voie-romaine.com suivant le nombre de participants nous affinerons votre tarif.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Attention ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'à la veille de l'événement.

[L'organisation vous souhaite une belle course !](#)

